

---

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée générale annuelle des membres de La Fondation du Cégep de Rimouski tenue le mardi 10 novembre 2020 (AGA 20.01), à 17 h 30, sous forme virtuelle.

**20.01.00 SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Naomie Arseneault  
Nicole Coats, secrétaire  
Mélanie Desjardins  
Andréanne Pelletier, trésorière  
Marie-Josée Proulx  
Élizabeth Roy, présidente  
M. Xavier Gravel

**INVITÉS :**

M<sup>me</sup> Geneviève Morin  
Nathalie Plante  
MM. Marcel Chow (17 h 54)  
François Dornier, directeur général Collège de Rimouski  
Jonathan Gagnon, Mallette  
Gilles Larouche

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

M<sup>me</sup> Linda Séguin, directrice générale

---

**20.01.01 MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Madame Roy, présidente, se présente. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui ont accepté notre invitation sous forme virtuelle.

**20.01.02 PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Selon les règlements généraux en vigueur, le quorum est atteint puisque plus de six (6) membres de la Fondation sont présents. La présidente déclare l'assemblée générale ouverte à 17 h 34.

**20.01.03 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est proposé aux membres de l'assemblée.

- 20.01.01 Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée générale annuelle;
- 20.01.02 Présences et vérification du quorum;
- 20.01.03 Lecture de l'ordre du jour;
- 20.01.04 Ratification des règlements généraux, modifiés et adoptés par les administrateurs;
- 20.01.05 Adoption de l'ordre du jour (une fois les règlements généraux ratifiés);

20.01.06	Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle (12/11/19);
20.01.07	Présentation des états financiers au 30 juin 2020;
20.01.08	Nomination de la firme de vérification pour l'exercice 2020-2021;
20.01.09	Présentation du bilan des activités de l'année 2019-2020;
20.01.10	Période de questions;
20.01.11	Élection des administrateurs;
20.01.12	Levée de l'assemblée

#### **20.01.04 RATIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX, MODIFIÉS ET ADOPTÉS PAR LES ADMINISTRATEURS**

Le document présentant les modifications proposées aux règlements généraux a été déposé sur le site Internet de la Fondation, par l'entremise d'un lien apparaissant à l'avis de convocation. Madame Roy propose à madame Linda Séguin d'en faire la lecture intégrale, à moins que les membres aient déjà pris connaissance des modifications proposées. Les membres ayant lu le document en lien avec ce point, nous pouvons procéder à la ratification des règlements généraux. Madame Séguin ne souligne que les trois articles et leur titre avant de poursuivre avec la ratification des règlements généraux.

Il est PROPOSÉ par madame Mélanie Desjardins, APPUYÉ par madame Nicole Coats et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier les trois articles (11, 13 et 23) puis d'adopter les nouveaux règlements généraux.

*Une copie du document sera jointe à l'original de ce procès-verbal (ci-dessous).*

#### **20.01.05 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (UNE FOIS LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX RATIFIÉS)**

Les règlements généraux permettant maintenant la tenue d'une assemblée générale annuelle sous forme virtuelle, l'ordre du jour peut être adopté.

Après lecture de l'ordre du jour, il est PROPOSÉ par monsieur Xavier Gravel, APPUYÉ par madame Andréane Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **20.01.06 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (12/11/19)**

Madame Roy vérifie auprès des invités s'ils ont eu l'occasion de faire la lecture du procès-verbal au préalable ou s'ils préfèrent que madame Séguin en fasse la lecture avant de procéder à l'adoption dudit procès-verbal.

Les invités ayant fait la lecture du procès-verbal avant l'assemblée générale annuelle, madame Roy suggère de procéder à l'adoption de celui-ci.

Il est PROPOSÉ par madame Mélanie Desjardins, APPUYÉ par madame Naomie Arseneault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 12 novembre 2019 soit adopté tel que présenté.

*Une copie du document sera jointe à l'original de ce procès-verbal (ci-dessous).*

#### **20.01.07 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2020**

Madame Roy précise que le projet des états financiers a été présenté en détail aux membres du conseil d'administration. À la suite de cette présentation, les états financiers ont été adoptés en séance régulière du conseil, le 28 octobre dernier. Monsieur Jonathan Gagnon, du cabinet

Mallette, présente aux membres de l'assemblée, les états financiers 2020 adoptés.

Lors de la présentation, les membres peuvent consulter les états financiers rendus disponibles sur le site de la Fondation sous l'onglet notre documentation.

*Les états financiers sont disponibles sur le site de la Fondation sous la rubrique À propos de nous, Notre documentation.*

#### **20.01.08 NOMINATION DE LA FIRME DE VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE 2020-2021**

Madame Séguin explique que la Fondation a procédé à un appel d'offres sur invitation le 27 septembre 2019. Cinq cabinets avaient alors été invités à transmettre une soumission. L'appel d'offres stipulait que le cabinet d'auditeurs retenu serait nommé pour l'année 2019-2020 et pour les deux années suivantes, et ce:

- Sous réserve de l'approbation des membres, lors de leur assemblée générale annuelle et selon les recommandations du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Rimouski ;
- Conformément à la satisfaction des services fournis, y compris les frais de service.

Le tableau comparatif des quatre soumissions reçues a été présenté aux membres du conseil lors de la séance régulière du 6 novembre 2019. Les membres avaient considéré plusieurs éléments pour établir leur recommandation, soit :

- Les avantages financiers pour la Fondation;
- La qualité des services obtenus lors des nombreux audits effectués à la Fondation;
- L'importance allouée à la continuité de la vérification comptable;
- L'implication en tant que donateur à la Fondation.

À la suite de quoi, les administratrices et les administrateurs de la Fondation avaient recommandé aux membres de l'assemblée générale de mandater le cabinet Mallette pour l'audit 2019-2020 ainsi que pour les deux suivants. Pour les audits 2020-2021 et 2021-2022, le conseil devra annuellement émettre une recommandation, laquelle sera à la lumière du niveau de satisfaction de l'audit annuel.

Considérant le niveau de satisfaction exprimé par le conseil d'administration et la direction, il est PROPOSÉ par madame Geneviève Morin, APPUYÉ par monsieur Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander au cabinet Mallette de réaliser l'audit de l'exercice financier se terminant le 30 juin 2021.

#### **20.01.09 PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2019-2020**

Madame Roy demande à madame Linda Séguin de présenter un bilan des activités de l'année 2019-2020, précisant que les membres du conseil se penchent d'ores et déjà sur l'année 20-21 et sur la prochaine planification stratégique. Madame Séguin précise que le bilan des activités 2019-2020 sera déposé dès demain sur le site Internet de la Fondation, pour consultation. Elle en fait la lecture.

La direction et le conseil d'administration ont entrepris l'avancement de plusieurs nouveaux dossiers depuis l'automne 2019. La pandémie nous a toutefois obligés à revoir notre plan d'action annuel. Nous avons dû rapidement nous adapter à ce nouveau contexte et revoir le mode de

fonctionnement de certaines de nos activités d'importance, le Gala de la réussite et les derniers tirages de la loterie Voyages 2019-2020 par exemple.

Malgré les nombreux défis rencontrés depuis la mi-mars 2020, nous sommes fiers d'avoir créé et saisi des opportunités afin que la Fondation chemine, encore cette année, vers sa vision qui est rappelons-le d'être reconnu comme un acteur essentiel à la réalisation d'une vie collégiale dynamique, structurante et enrichissante favorable au développement de la communauté régionale. En tant que partenaire clé de l'écosystème du Cégep, voici quelques éléments forts de l'année 2019-2020 :

1. Changement de système comptable : en juillet 2019, la Fondation a effectué la migration de sa comptabilité, effectuée sur le système Acomba depuis plus de 10 ans, vers le système Clara. Ce dernier est propre au milieu de l'éducation. Ce changement constitue une plus-value de taille parce qu'il permet à la Fondation de recevoir du soutien en comptabilité d'une ressource stable et qualifiée, laquelle est une employée en prêt de services du Cégep.
2. Journée nationale de la philanthropie 2019 : une présence et une visibilité à l'entrée de la cafétéria ont été assurées toute la journée durant. Notre objectif était de faire davantage connaître la Fondation auprès de la communauté collégiale. Un concours ayant comme prix des « airpods » a également eu lieu, et ce, afin d'inciter la communauté à « aimer » la page Facebook de la Fondation.
3. Refonte de notre stratégie de visibilité sur les médias sociaux (Facebook) : un comité formé de trois membres du conseil d'administration s'est penché sur la stratégie de mise en ligne des publications. Notre but : partager plus régulièrement un contenu enrichissant et pertinent à notre public cible, par l'entremise de ce mode de communication.
4. Révision de notre politique de retenue sur les dons : un comité formé de deux membres du conseil d'administration et de la directrice a évalué deux axes lors de la révision de la politique de retenue sur les dons. L'axe priorisé a pour objectif d'offrir aux donateurs une plus grande flexibilité quant à la retenue applicable sur leur don. Cet axe optimisera les dons nets et de ce fait aura des retombées favorables lors du renouvellement des ententes pluriannuelles ou lors de discussion entourant un don majeur.
5. Soutien pour la création de bourses d'admission visant des programmes en difficulté de recrutement : la Fondation est fière de la diversité des programmes offerts par le Cégep, ainsi c'est avec plaisir qu'elle a choisi de soutenir financièrement la création de ces bourses, et ce, pour une durée de trois ans. Madame Séguin ajoute que la première remise de cette nouvelle bourse devait se faire aujourd'hui même. Elle est reportée à l'hiver 2021, espérant que tous les étudiants auront réintégré les classes d'ici là.
6. Intention d'appui à un projet environnemental proposé par le comité d'action et de concertation en environnement (CACE) : conjointement avec le CACE et le Cégep, la Fondation appuie un projet environnemental qui inclut deux volets. La pandémie retarde la mise en œuvre de ce projet citoyen, mais les détails seront sans doute bientôt connus.
7. Participation aux rencontres du Regroupement des Fondations collégiales du Québec. Ce Regroupement reçoit la précieuse collaboration de la Fédération des Cégeps. Le Regroupement a pour rôle de promouvoir et supporter les développements des fondations collégiales. Le soutien prend différentes formes dont la sollicitation concertée auprès de grands donateurs nationaux. Une première tranche de don a été confirmée aux 48 fondations collégiales ou cégeps, en novembre 2020. Madame Séguin précise que la répartition du don sera effectuée au prorata de l'effectif étudiant 2018-2019. Le premier don reçu, en provenance du Regroupement, correspond à une valeur de 2 700 \$ pour la Fondation du Cégep. La portion

attitrée aux deux autres fondations du Collège de Rimouski leur a été reversée, le Regroupement ne faisant qu'un seul chèque de don par Collège.

8. Consultation et participation de la directrice générale à une série de formations/tribunes : avec des pairs d'autres fondations, de milieux diversifiés, et d'experts du milieu philanthropique. Cet investissement a pour finalité de tirer notre épingle du jeu dans le contexte de la pandémie, d'autant plus à propos que la Fondation est en période de renouvellement des ententes quinquennales. Madame Séguin mentionne que la formatrice, madame Danielle Poulin de Caméo consultation est chargée de cours en philanthropie à l'Université de Montréal. La formation est pleinement actualisée et admissible à une subvention d'Emploi-Québec.
9. Définition de notre marque citoyenne : considérant qu'il devenait urgent de définir la marque citoyenne du Cégep et de sa Fondation, l'organisme a choisi de s'engager dans un investissement de 17 500\$ pour l'avancement dudit projet, lequel est réalisé en collaboration avec la firme SOLIS et le Cégep. Madame Séguin souligne que le processus de l'atelier citoyen a été des plus intéressants. Au total, ce sont vingt-quatre personnes qui y ont participé. Des ateliers ont suivi en séance du conseil. La marque citoyenne du Cégep et de sa Fondation sera bientôt connue.
10. Concentrer nos actions sur l'entrée de fonds alors que la crise économique mondiale fait rage :
  - L'édition 2019-2020 de la Loterie Voyages : a permis de verser la somme de 27 500 \$ pour les étudiants (bourses au tutorat et soutien des programmes à la vie étudiante).
  - Création rapide d'un Fonds d'urgence aux étudiants : en collaboration avec le bureau de promotion et d'information (BIP) du Cégep, la Fondation a rapidement créé un fonds dans lequel plus de 25 000 \$ ont été versés à ce jour. Rappelons qu'une tranche de 10 000\$ est en provenance de la Fondation, par l'entremise du budget d'aide financière aux projets et activités). Aucune retenue n'a été appliquée sur ces dons. Madame Séguin ajoute que les dons dirigés au Fonds d'urgence aux étudiants se sont poursuivis jusqu'à ce jour. Comme une nouvelle initiative de financement entre en vigueur sous peu, celle intitulée Persévérance scolaire – Hiver 2021, les dons à venir y seront liés.
  - Adaptation et soutien au passage du Gala de la Réussite 2020 en mode virtuel : cette précieuse étape a permis de conserver toutes les bourses promises et la distribution de 63 bourses, ce qui représente la somme de 31 600 \$ pour nos étudiants. Madame Séguin annonce que la préparation du Gala de la réussite 2021 est déjà bien engagée et que les sollicitations sont amorcées.
  - Recherches liées aux mesures de soutien financier gouvernemental : un nombre considérable d'heures ont été investies à éplucher, comprendre et contacter les responsables ou institutions afin d'obtenir toute l'aide ou les subventions disponibles pour les organismes de bienfaisance dans la situation actuelle :
    - a) Dépôt d'une demande au Fonds d'aide au développement du milieu Desjardins : valeur de 141 239 \$ pour l'acquisition de matériel informatique, plus précisément des portables pour les programmes techniques en vue de la poursuite des études à distance. Malheureusement, il s'avère que ce type de matériel ne peut être soutenu par le fonds d'aide Desjardins considérant l'impossibilité de venir en aide à l'ensemble des écoles du territoire.
    - b) Demande de subvention auprès d'Emploi Québec pour une formation de 16 heures ayant pour thème La collecte de fonds stratégique. La formatrice est,

madame Danielle Poulin, chargée de cours au Certificat en gestion philanthropique à l'Université de Montréal. La subvention accordée correspond à 590 \$.

- c) Une demande de subvention salariale d'urgence au gouvernement fédéral, connue sous le nom de SSUC, est en cours.

#### **20.01.10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Morin demande à madame Séguin de clarifier son propos au sujet de la répartition du don en provenance du Regroupement des fondations collégiales. Elle se demande si le don est bien au prorata des campus du Collège. Madame Séguin confirme que les trois composantes du Collège ont un effectif étudiant qui leur est propre. Ainsi donc, le Regroupement a pris soin de prévoir que chacune des composantes reçoive la portion du don qui lui est dû selon l'effectif étudiant qui est sien.

Madame Coats souligne que plusieurs actions ont été faites réalisées bien que cette année se soit terminée par plusieurs mois en pandémie. De plus, comme à l'habitude de nombreuses bourses ont pu être versées par la Fondation.

#### **20.01.11 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (5 POSTES EN ÉLECTIONS)**

Madame Roy mentionne d'entrée de jeu qu'elle est sortante de charge et qu'elle souhaite renouveler son mandat. Comme elle a présenté sa candidature, elle ne peut occuper la fonction de présidente d'élection.

Madame Séguin fait la revue des cinq postes à pourvoir, publiés sur le site de la Fondation. Les personnes intéressées avaient jusqu'au 27 octobre à midi pour déposer leur bulletin de candidature. Elle poursuit en indiquant que la Fondation est administrée par onze (11) administratrices et administrateurs. Deux postes sont élus d'office, soit le directeur général du Cégep ou son représentant et celui de l'étudiant représentant de l'AGECR. Les neuf autres postes sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation.

Cette année, trois postes se libèrent et deux autres arrivent à terme, les mandats ayant une durée de deux ans. Les mandats sont renouvelables.

Les postes avec les numéros impairs sont élus les années impaires et les postes avec les numéros pairs sont élus les années paires.

Considérant que seuls deux bulletins de candidature ont été reçus, mesdames Naomie Arseneault, siège numéro 4, et madame Élisabeth Roy, siège numéro 9, sont élues par acclamation.

Il n'est pas nécessaire de procéder à des élections.

#### **20.01.11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Roy remercie les membres d'avoir participé à cette première assemblée générale annuelle, sous forme virtuelle. Madame Morin remercie les organisateurs.

L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, la séance de l'assemblée générale annuelle est levée.  
Il est 18 h 21.

---

Élizabeth Roy, présidente

---

Nicole Coats, secrétaire

-----

20.01.04 Ratification règlements généraux, modifiés et adoptés par les administrateurs

**RATIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – VERSION 7**

**SECTION TROIS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES**

Texte actuel :

**11. Vote**

- a) Chaque membre régulier a droit à un vote (dans le cas des personnes morales, une seule personne a droit de vote);
- b) Le vote par procuration n'est pas autorisé;
- c) Le président de l'assemblée vote secrètement. Son vote sera dévoilé en cas d'égalité des voix;
- d) Le vote se fait à main levée, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par le tiers (1/3) des membres réguliers présents;
- e) Les membres gouverneurs n'ont que droit de parole.

Remplacé par :

**11. Vote**

- a) Chaque membre régulier a droit à un vote (dans le cas des personnes morales, une seule personne a droit de vote);
- b) Le vote par procuration n'est pas autorisé ;

- c) Le vote électronique est autorisé pour les assemblées virtuelles ;
  - d) Le président de l'assemblée vote secrètement. Son vote sera dévoilé en cas d'égalité des voix ;
  - e) Le vote se fait à main levée, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par le tiers (1/3) des membres réguliers présents ;
  - f) Les membres gouverneurs n'ont que droit de parole.
- 

Texte actuel :

### 13. *Assemblée générale annuelle*

- a) Tenue
  - L'assemblée générale annuelle de la Corporation est tenue dans les six (6) mois suivant la fin de son année financière, à tel endroit, à telle date et à telle heure fixés par le conseil d'administration.

Remplacé par :

### 13. *Assemblée générale annuelle en présentiel ou en virtuel*

- a) Tenue
    - L'assemblée générale annuelle de la Corporation est tenue dans les six (6) mois suivant la fin de son année financière,
    - À tel endroit, à telle date et à telle heure fixés par le conseil d'administration ;
    - Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée des membres par un moyen d'information et de communication technologique (visioconférence, téléphonie, internet, etc.). Ces assemblées ont la même valeur et les mêmes règles et procédures que toute autre rencontre en personne à l'exception du vote secret. Lors d'une assemblée virtuelle, le moyen déterminé doit permettre à tous les membres d'avoir la possibilité de communiquer adéquatement entre eux et en direct. Lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci peut être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et, à la fois, de préserver le caractère secret du vote. Il va de soi que les invités qui ne sont pas membres de la Fondation pourront assister à l'assemblée, mais n'auront pas la possibilité de voter ou de poser des questions lors de l'assemblée.
- 

## SECTION QUATRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Texte actuel :

### 22. *Élection ou nomination*

Outre les membres commis d'office, les administrateurs sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation.



- a) Directeur général ou son représentant
- b) Étudiant représentant de l'AGECR
- c) Personnel
- d) Externe
- e) Externe
- f) Externe
- g) Externe
- h) Externe
- i) Externe
- j) Externe
- k) Externe

Sauf pour les postes 1 et 2 qui sont élus d'office, les postes avec les numéros impairs sont élus les années impaires et les postes avec les numéros pairs sont élus les années paires.

Remplacé par :

### 23. *Élection ou nomination*

L'élection des postes d'administratrices et d'administrateurs laissés vacants en cours de mandat et non comblés ainsi que les postes à pourvoir et les renouvellements de mandat se font annuellement.

Outre les membres commis d'office, les administrateurs sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation.

- a) Directeur général ou son représentant
- b) Étudiant représentant de l'AGECR
- c) Personnel
- d) Externe
- e) Externe
- f) Externe
- g) Externe
- h) Externe
- i) Externe
- j) Externe
- k) Externe

Sauf pour les postes 1 et 2 qui sont élus d'office, les postes avec les numéros impairs sont élus les années impaires et les postes avec les numéros pairs sont élus les années paires.

- b) **Échéancier d'élection**  
Chaque année, le comité de la gouvernance établit l'échéancier des procédures d'élection déterminant les dates officielles d'appel de candidatures et de retour des bulletins de candidature.
- c) **Bulletin de candidature et documents afférents**

Le bulletin de candidature peut être signé de manière manuelle ou électronique, et ce, aussi bien par la candidate ou le candidat que pour la personne qui appuie la candidature. Les candidates et les candidats sont invités à soumettre leur curriculum vitae ainsi qu'un court descriptif de présentation et leurs motivations avec leur bulletin de candidature.

d) Sélection des candidatures recevables

Les membres du comité de la gouvernance se réunissent pour passer en revue toutes les candidatures déposées. Ils ne retiennent que les candidates et les candidats répondant aux conditions d'éligibilité liées aux postes d'administratrices et d'administrateurs.

e) Résultats des mises en candidature

Trois (3) jours ouvrables après la date de fermeture des mises en candidature, les informations suivantes sont affichées sur le site Web de la Fondation :

- 1) La « liste des candidates et des candidats déclarés éligibles au poste d'administratrice ou d'administrateur »;
- 2) Dans le cas où le nombre minimal de candidates et de candidats ou moins sont déclarés éligibles au poste concerné d'administratrice ou d'administrateur, un « avis d'élection par acclamation » de ces candidates et de ces candidats, devant être entériné par l'assemblée générale annuelle des membres;
- 3) Dans le cas où la liste des candidates et des candidats éligibles comporterait plus que le nombre de postes à pourvoir, un « avis d'élection par voie de scrutin ».



19.01

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée générale annuelle des membres de La Fondation du Cégep de Rimouski tenue le mardi 12 novembre 2019 (AGA 19.01), à 17 h 30, au local D-335 du Cégep de Rimouski.

**19.01.00 SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Naomie Arseneault  
Chantal Asselin, trésorière  
Lyne Beaulieu  
Nicole Coats, secrétaire  
Andréanne Pelletier  
Mélanie Desjardins  
Élizabeth Roy, **présidente élue**

MM. Nathaniel Croft-Turcotte  
Pierre Larouche  
François Paquet, **président sortant**

**INVITÉS :**

MM. Gilles Cantin  
François Dornier, directeur général Collège de Rimouski

Dave Dumas  
Jonathan Gagnon, Mallette

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :** M<sup>me</sup> Linda Séguin, directrice générale

---

### **19.01.01 MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur François Paquet, président, se présente. Il souhaite la bienvenue à messieurs Dornier et Cantin ainsi qu'aux quelques personnes courageuses ayant bravé la tempête pour se joindre à nous ce soir.

### **19.01.02 PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Selon les règlements généraux en vigueur, le quorum est atteint puisque plus de six (6) membres de la Fondation sont présents. Il déclare l'assemblée générale ouverte à 17 h 28.

### **19.01.03 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est proposé aux membres de l'assemblée.

- 19.01.01 Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 19.01.02 Présences et vérification du quorum
- 19.01.03 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 19.01.04 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 novembre 2018
- 19.01.05 Ratification des règlements généraux, modifiés et adoptés par les administrateurs
- 19.01.06 Présentation des états financiers au 30 juin 2019
- 19.01.07 Nomination de la firme de vérification pour l'exercice 2019-2020
- 19.01.08 Présentation du bilan des activités de l'année 2018-2019
- 19.01.09 Périodes de questions
- 19.01.10 Élection des administrateurs
- 19.01.11 Levée de l'assemblée

Après lecture de l'ordre du jour, il est PROPOSÉ par madame Nicole Coats, APPUYÉ par monsieur Nathaniel-Croft Turcotte et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **19.01.04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 NOVEMBRE 2018**

Monsieur Paquet vérifie auprès des invités s'ils ont eu l'occasion de faire la lecture du procès-verbal au préalable ou s'ils préfèrent que madame Séguin en fasse la lecture avant de procéder à l'adoption dudit procès-verbal.

Les invités ayant fait la lecture du procès-verbal avant l'assemblée générale annuelle, monsieur Paquet suggère de procéder à l'adoption de celui-ci.

Il est PROPOSÉ par madame Mélanie Desjardins, APPUYÉ par monsieur Dave Dumas et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 7 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

*Une copie du document sera jointe à l'original de ce procès-verbal (ci-dessous).*

#### **19.01.05 RATIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX, MODIFIÉS ET ADOPTÉS PAR LES ADMINISTRATEURS**

Le document présentant les modifications proposées aux règlements généraux ayant été déposé sur le site Internet de la Fondation, par l'entremise d'un lien à l'avis de convocation, monsieur Paquet demande aux invités s'ils souhaitent que madame Linda Séguin en fasse la lecture intégrale. Les membres indiquent qu'ils ont pris connaissance des modifications proposées et que nous pouvons procéder à la ratification des règlements généraux. Ainsi, madame Séguin ne souligne que les trois articles et leur titre avant de poursuivre avec la ratification des règlements généraux.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Cantin, APPUYÉ par madame Naomie Arsenault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier les trois articles (7, 22 et 54) puis d'adopter les nouveaux règlements généraux.

*Une copie du document sera jointe à l'original de ce procès-verbal (ci-dessous).*

#### **19.01.06 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019**

Les participants de l'assemblée reçoivent une copie des états financiers.

Monsieur Paquet précise que le projet des états financiers a été présenté en détail aux membres du conseil d'administration. À la suite de cette présentation, les états financiers ont été adoptés en séance régulière du conseil. Monsieur Jonathan Gagnon, du cabinet Mallette, présente aux membres de l'assemblée, les états financiers 2019 adoptés.

*Une copie des états financiers est disponible sur le site de la Fondation :*

*<https://fondationcegeprimouski.ca/notre-documentation>*

#### **19.01.07 NOMINATION DE LA FIRME DE VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE 2019-2020**

Madame Séguin explique que la Fondation a procédé à un appel d'offres sur invitation le 27 septembre dernier. Cinq cabinets ont été invités à transmettre une soumission. L'appel d'offres stipulait que le cabinet d'auditeurs retenu serait nommé pour l'année 2019-2020 et pour les deux années suivantes, et ce:

- Sous réserve de l'approbation des membres, lors de leur assemblée générale annuelle et selon les recommandations du Conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Rimouski;
- Conformément à la satisfaction des services fournis, y compris les frais de service.

Le tableau comparatif des quatre soumissions reçues a été présenté aux membres du conseil lors de la séance régulière du 6 novembre dernier. Les membres ont considéré plusieurs éléments pour établir leur recommandation, soit :

- Les avantages financiers pour la Fondation;
- La qualité des services obtenus lors des nombreux audits effectués à la Fondation;
- L'importance allouée à la continuité de la vérification comptable;
- L'implication en tant que donateur à la Fondation.

À la suite de quoi, les administratrices et les administrateurs de la Fondation recommandent aux membres de l'assemblée générale de mandater le cabinet Mallette pour l'audit 2019-2020 ainsi que pour les deux suivants. Pour les audits 2020-2021 et 2021-2022, le conseil émettra

annuellement une recommandation, laquelle sera à la lumière du niveau de satisfaction de l'audit annuel.

Il est PROPOSÉ par monsieur Dave Dumas, APPUYÉ par monsieur Gilles Cantin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander au cabinet Mallette de réaliser l'audit de l'exercice financier se terminant le 30 juin 2020.

### **19.01.08 PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2018-2019**

Monsieur François Paquet demande à madame Linda Séguin de présenter un bilan des activités de l'année 2018-2019. Madame Séguin précise que le bilan des activités 2018-2019 sera déposé dès demain sur le site Internet de la Fondation, pour consultation. Elle commence la lecture en indiquant qu'elle fera la revue des trois grandes catégories qui résument les activités de l'année.

#### **Initiatives de financement effectuées**

- Loterie Voyages 18-19;
- Vente d'une grande partie du répertoire jazz au Festi Jazz de Rimouski 2018. Rappelons que la collection de vinyles léguée par le Cégep à la Fondation est un don en provenance de Radio-Canada;
- Vente de vinyles et de coffret de collection de musique classique à l'Orchestre symphonique de Rimouski;
- Tenue du spectacle-bénéfice Hommage à Francis Cabrel en septembre 2018.

#### **Signature d'ententes de partenariat à l'interne**

À l'automne 2018, la Fondation a procédé à la signature de trois ententes importantes. Deux d'entre elles ont été conclues avec le Cégep de Rimouski. Elles portent sur des aspects plus administratifs.

La troisième entente est tripartite. Elle a été conclue avec l'Association des étudiants du Cégep de Rimouski (AGECR) et le cégep de Rimouski. Cette dernière concerne le prélèvement de la cotisation étudiante lors des frais d'inscription, le remboursement de la cotisation, lorsque demandé puisque celle-ci demeure volontaire, la gestion des sommes perçues en concordance avec les conditions d'admissibilité à l'aide financière versée aux nombreux projets éducatifs.

#### **Réorganisation des opérations**

Une réorganisation des opérations a été nécessaire l'hiver dernier, lorsque la direction de l'organisme s'est retrouvée seule pour effectuer l'ensemble des tâches assurant la bonne marche de la Fondation. Le Cégep offre depuis du personnel en prêt de service occasionnel en vue de soutenir les opérations de la Fondation.

Dans cet ordre d'idée, la comptabilité de la Fondation est actuellement en migration vers de système comptable du Cégep qui se nomme Clara.

*Une copie du document sera jointe à l'original de ce procès-verbal (ci-dessous).*

### **19.01.09 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **19.01.10 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

Monsieur Paquet précise que les sept postes à pourvoir ont été publiés sur le site de la Fondation. Les personnes intéressées avaient jusqu'au 11 novembre à midi pour déposer leur bulletin de candidature.

Monsieur Paquet poursuit en indiquant que la Fondation est administrée par onze (11) administratrices et administrateurs. Deux postes sont élus d'office, soit le directeur général du Cégep ou son représentant et celui de l'étudiant représentant de l'AGECR. Les neuf autres postes sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation.

Cette année, deux postes se libèrent et cinq autres arrivent à terme, les mandats ayant une durée de deux ans. Les mandats sont renouvelables.

Les postes avec les numéros impairs sont élus les années impaires et les postes avec les numéros pairs sont élus les années paires.

#### **A) OUVERTURE DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION**

Monsieur Paquet explique que seuls les membres de la corporation ont le droit de vote. La définition des membres réguliers correspond à un des articles revus précédemment au point ratification des règlements généraux.

Monsieur Paquet précise que bien que son mandat d'une durée de deux ne soit pas terminé, ses obligations professionnelles et de nouvelles implications personnelles lui indiquent qu'il est temps de se retirer. Ainsi, il peut assumer le rôle de président d'élection. Tous sont d'accord.

Monsieur François Paquet propose madame Linda Séguin en tant que secrétaire d'élection. Madame Séguin accepte.

Monsieur François Paquet propose madame Élisabeth Roy en tant que scrutatrice d'élection. Madame Roy accepte.

Madame François Paquet propose monsieur Nathaniel Croft-Turcotte en tant que scrutateur d'élection. Monsieur Croft-Turcotte accepte.

#### **B) MENTION DES PERSONNES SORTANTES ET DES POSTES EN ÉLECTION**

Monsieur Paquet précise maintenant les administrateurs sortants de charge éligibles pour un nouveau mandat.

- Chantal Asselin;
- Nicole Coats;
- Mélanie Desjardins;
- Pierre Larouche;
- Andréanne Pelletier.

L'ensemble de ces personnes sont élues par acclamation.

Monsieur Paquet souligne qu'aucune candidature n'a été reçue pour les deux autres postes à pourvoir.

Dans ce contexte, l'ouverture et la fermeture des mises en nomination n'a pas été nécessaire. Il en va de même pour l'acceptation du ou des candidats proposés.

#### **19.01.11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Pierre Larouche propose une motion de remerciements à l'endroit de monsieur François Paquet. Madame Lyne Beaulieu est tout à fait d'accord, précisant que monsieur Paquet a été dévoué et très présent pour l'organisme.

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Larouche, APPUYÉ par madame Lyne Beaulieu et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier chaleureusement monsieur François Paquet pour son implication dévouée et sa présence attentive à titre de président du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Rimouski.

L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, la séance de l'assemblée générale annuelle est levée. Il est 18 h 14.



Élizabeth Roy, présidente



Nicole Coats, secrétaire